

LES OPPOSANTS À LA REPRISE DU GHM REDOUTENT UNE « CASSE SOCIALE » SUITE À LA DIVULGATION D'UN COURRIEL

FOCUS – Les opposants à la reprise du Groupe hospitalier mutualiste par Doctegestio (aujourd'hui Avec) craignent une « casse sociale ». Et en veulent pour preuve un courriel interne envoyé par le directeur des opérations hospitalières et médicales du repreneur, qui fixe des recommandations pour remédier à une situation financière compliquée.

Une « *casse sociale* » serait-elle en préparation au sein du Groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble ? C'est ce que redoutent les opposants à la reprise de la Clinique mutualiste par Doctegestio, devenu depuis le groupe Avec. Une inquiétude qui n'est pas nouvelle, mais que ravive un courriel signé de Jean-Luc Dalmas, directeur des opérations hospitalières et médicales d'Avec*. Et que les opposants ont en leur possession, capture d'écran à l'appui.

Son objet ? Jean-Luc Dalmas évoque « *la situation financière actuelle [qui] présente un réel danger et doit être inversée* ». Quelle situation financière ? Celle du groupe, si l'on en juge par les destinataires du courriel, à savoir les responsables des différents établissements sous bannière Doctegestio, GHM compris. Ainsi que par les préconisations présentées, dans le cadre d'un « *passage à l'action [qui] doit être immédiat* ».

« Arriver à faire plus avec moins de personnels » : le feu vert à une « casse sociale » ?

« *Sur les quinze recommandations, dix concernent le personnel de tous les établissements* », décrit Hervé Derriennic, secrétaire de l'union de quartier Berriat-Saint-Bruno-Europole. Dans le détail ? Non-remplacement des départs et des absences courte durée, arrêt des recrutements en CDD, suppressions de postes, numérisation et mutualisation de certaines fonctions, ou encore fermetures des unités « *sous occupées* » le week-end.

« *Tout est calibré pour arriver à faire plus avec moins de personnel* », résume Hervé Derriennic. Non sans ironiser sur la promesse de ne pas procéder à des licenciements au sein de la Clinique mutualiste. « *En réalité, toutes les occasions*

sont bonnes pour diminuer le nombre de postes. Et pour le personnel, on aura probablement des départs par abandon ou démission, parce que la situation deviendra intenable », estime-t-il.

Les autres pistes d'économies ? La gestion des produits pharmaceutiques. Jean-Luc Dalmas préconise ainsi de « cibler les consommations pharmaceutiques avec les pharmaciens » et de « diminuer drastiquement les stocks notamment dans les unités ». Le tout avec des « inspections d'étage » pour « faire sortir tous les stocks » et entraîner une « baisse immédiate de la consommation ».

Sans surprise, les anti-Doctegestio s'inquiètent de cette tendance. Et rappellent que, fin 2020, le président de Doctegestio Bernard Bensaïd « s'étonnait du coût des poches de sang et souhaitait le diminuer en faisant jouer la concurrence ». Problème ? La concurrence en France n'existe pas, l'EFS étant le seul établissement habilité à gérer les stocks de sang. « La pharmacie d'un hôpital n'est pas une épicerie ! », concluent-ils.

La justice soit statuer mercredi 16 juin 2021

La question des économies n'est pas le seul point litigieux soulevé par les opposants à la reprise du GHM par Doctegestio. Bruno de Lescure, président de l'union de quartier Berriat, souligne la fragilité du modèle proposé par le nouveau gestionnaire, en dénonçant un groupe qui relève de la « fiction ». Son argumentaire : Doctegestio – ou maintenant Avec – n'est pas un groupe, mais une « nébuleuse » de sociétés.

« Il n'y a pas de filiales. On a des comptes agrégés ou combinés de sociétés ou d'organismes dans lesquels Bensaïd est majoritaire, mais ça ne fait pas une seule structure », affirme Bruno de Lescure. En quoi est-ce important ? « Chacune de ces sociétés a un bilan propre, une dette propre... Aucune ne pourrait venir financer le GHM s'il y avait des pertes », répond-il. Non sans moquer la « mégastucture » qu'aurait prétendu être Doctegestio.

Plus que jamais, les anti-Doctegestio attendent de la justice qu'elle « mette un terme aux nombreuses irrégularités qui ont conduit au transfert du GHM ». Le tribunal doit en effet, sauf report, rendre sa décision mercredi 16 juin 2021, dans le cadre d'une action menée conjointement avec des syndicats, la Ville de Grenoble et la Métropole. À cette occasion, un rassemblement se tiendra le matin à 8 heures devant le palais de justice.

FLORENT MATHIEU

* Contacté par *Place Gre'net*, Jean-Luc Dalmas n'avait pas donné suite à notre sollicitation au moment de la publication de cet article.